

Le
Collège
Supérieur
Lyon
PARTAGER L'AMBITION D'UN
MONDE INTELLIGIBLE.

MÉCÉNAT D'ENTREPRISE

POURQUOI SOUTENIR LE COLLÈGE SUPÉRIEUR ?

1

Pour soutenir un lieu de culture unique dont la mission est de rendre disponible et accessible à tous les ressources de la philosophie.

2

Pour construire l'entreprise de demain en mettant la philosophie au service des dirigeants et des managers confrontés à de nouvelles demandes de sens.

EN CHIFFRES

100 conférences par an
à Lyon et dans sa région

10 rencontres exceptionnelles
par an avec des philosophes, des
économistes, des dirigeants... de
renommée internationale.*

3500 auditeurs par an

360 podcasts

*ILS ONT CONTRIBUÉ AU DÉBAT AU COLLÈGE SUPÉRIEUR

FRANÇOIS JULLIEN

OLIVIER REY

ÉTIENNE KLEIN

BERNARD STIEGLER

PIERRE MANENT

CHARLES BERLING

PIERRE MIGNONI

...

Ensemble, nous partageons l'ambition d'un monde intelligible.

LES CONTREPARTIES POUR VOTRE ENTREPRISE

Votre don permet des contreparties dans une limite fixée à 25 % du montant. Au-delà d'un engagement de sens, nous proposons à nos entreprises mécènes des contreparties valorisables en interne et en externe, en fonction de leurs priorités et de leurs besoins :

Pour une contribution de

1 000€

CONTREPARTIES

- Des places réservées aux conférences pour vous et vos collaborateurs
- Une invitation par an aux grands événements du Collège : colloque sur l'entreprise, événements culturels, etc.
- La possibilité d'associer votre image à celle d'un lieu de culture et de débat (votre logo associé au programme de conférences du Collège)

Pour une contribution de

5 000€

CONTREPARTIES

- La possibilité d'associer votre image à la venue d'un grand conférencier
- Une intervention sur mesure dans votre entreprise sur la coopération ou un thème de votre choix (format 1h30 en ouverture d'un séminaire de management pour vos équipes)

Pour une contribution de

15 000€

CONTREPARTIES

- Votre participation au débat de société grâce au financement d'un colloque sur le rôle de l'entreprise
- Un séminaire d'accompagnement d'une journée pour votre comité de direction

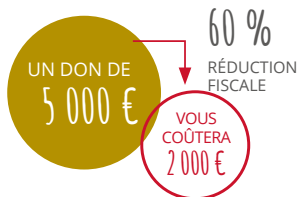
FISCALITÉ ET CONTACT

La loi de 2003 en faveur du mécénat d'entreprises permet à votre société de bénéficier d'une réduction d'impôt :

Au titre de l'impôt sur les sociétés : vous déduisez ainsi 60 % du montant de votre don, dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires*



** L'excédent
peut être reporté
sur les 5 années
suivantes.*

Conformément
aux dispositions fiscales
en vigueur au 01/01/19

NOUS CONTACTER

Charlotte ROY, responsable du développement :

04 72 71 84 23

c.roy@collegesuperieur.com

Le Collège Supérieur : 17, rue Mazgran • 69007 LYON